

Compte-rendu

1^{er} Comité de suivi Chantier

17 novembre 2022

18 h 30 – 21 h

Salle 5A - Ecole Normale Sociale

Déroulé

- Présentation des travaux de l'opération d'aménagement
- Temps d'échanges
- Dispositif d'accompagnement du chantier
- Temps d'échanges

Intervenants

- **Fanny BENARD**, adjointe au Maire du 18^e en charge de la participation citoyenne, de la concertation sur les projets d'aménagement et du budget participatif
- **David LUCAS**, directeur de l'aménagement urbain Île-de-France, Espaces Ferroviaires
- **Charlotte CRATCHLEY**, cheffe de projet urbain, Espaces Ferroviaires
- **Camille MEUNIER-SIRVEN**, chargée de communication projets et chantiers, Espaces Ferroviaires
- **Julien LOISELAY**, SNCF Réseau, responsable du pôle Territoires
- **Priscilla PRINCE**, SNCF Réseau, responsable de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du projet CDG Express

Animation

- **Marianne RIBOULLET**, Agence Sennse

Nombre de participants

- 22 participants

Introduction du Comité de suivi "Chantier"

Le Comité est ouvert par **Marianne RIBOULLET, animatrice Sennse.**

Fanny BENARD, adjointe au Maire du 18^e en charge de la participation citoyenne, de la concertation sur les projets d'aménagement et du budget participatif, précise que ce Comité a vocation à apporter des informations sur l'évolution des chantiers et à recueillir l'expression des riverains sur la manière dont ils vivent les travaux en cours.

David LUCAS, directeur de l'aménagement urbain Île-de-France, Espaces Ferroviaires, indique que ce premier Comité de suivi de chantier concrétise la phase opérationnelle du projet Hébert dans l'objectif de la livraison des premiers immeubles en fin d'année 2026. L'organisation des comités de suivi vise à favoriser un dialogue régulier sur les incidences des chantiers liés à la reconversion d'une friche ferroviaire. La particularité de ce site tient à sa juxtaposition au chantier de CDG Express. L'idée de ce premier Comité de suivi est de définir une méthode visant à instaurer un dialogue continu tout au long des travaux, sachant que l'opération Hébert durera probablement jusqu'en 2032. Les remarques des riverains seront prises en compte et permettront, en cours de chantier, de réduire les nuisances.

Présentation des travaux de l'opération d'aménagement

Charlotte CRATCHLEY, cheffe de projet urbain, Espaces Ferroviaires, présente la première étape des travaux d'aménagement : elle consiste à raccorder les sites aux réseaux existants, avec la création de l'ensemble des réseaux et des galeries d'assainissement. Ensuite, les promoteurs et les bailleurs sociaux développeront les lots immobiliers. Enfin, au fur et à mesure de la livraison des bâtiments (2026 et 2030), Espaces Ferroviaires interviendra pour les aménagements de voiries et d'espaces verts. La première phase de travaux, démarrée en août, s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2023.

Charlotte CRATCHLEY présente ensuite le périmètre concerné par les travaux d'aménagement, avec le développement des lots F, E, M, G, le long du faisceau ferré, à partir de 2024, pour une livraison à compter de 2026. Puis, en 2025, les lots H, D, J, en livraison à fin 2027. Suivront les lots Ab, I, en 2027, pour une livraison en 2031.

Les phases 3 et 4 de l'opération sont à l'étude ; elles sont occupées à ce jour par la Police Régionale des Transports et par le chantier du CDG Express.

En 2019 et 2020 sont intervenus les premiers travaux de déconstruction des deux halles occupées respectivement par les entrepôts Tafanel et les locaux de Point P, ainsi que la dépose des installations ferroviaires existantes.

Point d'avancement des travaux de la phase 1, jusqu'à la fin d'année 2023 :

Les travaux de viabilisation ont été lancés le 8 août. Ils consistent à réaliser les opérations suivantes :

- Déplacements de pavés, préalables à la réalisation de tranchées ;
- Remplacement de murs en pierres meulières par des clôtures de type bac acier (en août 2022) ;
- Début des travaux de terrassement du site, pour la mise à niveau à l'intérieur du site ;
- Réalisation de la galerie d'assainissement, avec les travaux de génie civil (réseaux de chaleur CPCU, d'électricité, téléphonie et éclairage public) ;
- Création d'un nouvel accès au site pour permettre, à compter de mi-2023, aux poids-lourds d'accéder par la rue Cugnot et de ressortir par la rue de l'Évangile ;

- Réalisation en cours des structures des futures voiries, qui précède l'installation de l'éclairage provisoire.

À compter du 21 novembre 2022 et jusqu'au 15 décembre, auront lieu les travaux de raccordement de la future galerie d'assainissement au réseau existant (rue de l'Évangile, au croisement de la rue Moussorgski). Ces travaux seront réalisés de nuit, entre 21h et 05h, avec le maintien d'une file de circulation rue de l'Évangile (voie de droite). Ils se poursuivront du 12 décembre 2022 au 13 janvier 2023, toujours de nuit, dans les mêmes horaires, avec le maintien de la circulation rue de l'Évangile sur la voie de gauche. En journée, la mise en place de plaques couvrant la tranchée permettra le rétablissement en double sens, rue de l'Évangile, à partir du croisement jusqu'à la Place Hébert.

En revanche, dans la nuit du 19 au 20 janvier 2023 (de 00h00 à 05h00), la réfection de l'enrobé nécessitera l'installation d'un barrage de la rue de l'Évangile, entre la rue Moussorgski et la rue d'Aubervilliers.

Présentation de la charte Chantier Faibles Nuisances

La charte "Chantier faibles nuisances", établie avec le Bureau d'études environnementales d'Espaces Ferroviaires, est annexée aux contrats de travaux. Elle doit donc être appliquée par les entreprises intervenant sur le chantier.

Cette charte concerne plusieurs domaines :

- L'information et l'interaction avec les riverains ;
- La gestion des nuisances acoustiques et vibratoires. Un planning "bruit" est renseigné chaque semaine. La circulation des camions est limitée durant les heures de pointe, et aucun camion ne circule aux heures d'entrée et de sortie de classes, que ce soit rue Cugnot ou rue de l'Évangile. Sur le chantier, le remplacement des bips de recul des engins par le "cri du lynx" ainsi que l'utilisation de talkies-walkies limitent les nuisances sonores pour les riverains ;
- La gestion de la qualité de l'air, avec notamment un arrosage en amont des opérations de démolition et de déconstruction pour éviter l'envol de poussières ;
- La gestion des déchets, avec la mise en place du tri sélectif et un objectif de valorisation des déchets à hauteur de 75 %, notamment par le réemploi du concassé issu de la déconstruction des halles en 2019 et 2020 et l'optimisation des mouvements de terres au sein du site ;
- La limitation des consommations. Des détecteurs permettent le suivi des consommations d'eau et d'énergie par les entreprises ;
- La qualité des produits mis en œuvre par les entreprises est validée par le Bureau d'études environnementales ;
- Les perturbations du trafic, sachant que le maintien de l'accessibilité au quartier et aux espaces publics est une priorité ;
- La propreté, qui passe à la fois par la demande faite aux entreprises d'un nettoyage quotidien, la mise en place d'un lave-roues en sortie de chantier et le maintien en bon état des clôtures du chantier ;
- La protection de la qualité des eaux et du sol, qui repose sur l'interdiction de rejet de déchets dans le milieu naturel et sur l'évacuation des déchets dangereux en filière spécialisée ;
- La préservation de la biodiversité, par la programmation des travaux de chantier ayant un effet sur les habitats, en dehors des périodes de reproduction, par la limitation des nuisances lumineuses pour les oiseaux, mais également par l'arrachage des essences exotiques envahissantes.

Temps d'échanges

Les travaux de raccordement des réseaux d'assainissement

> Une habitante souhaite connaître l'itinéraire à emprunter en soirée, dans le cadre de ces travaux de nuit pour rentrer vers la rue Tristan-Tzara, pour les personnes stationnant au parking de la rue Moussorgski.

Charlotte CRATCHLEY indique qu'il sera possible d'y accéder depuis la porte d'Aubervilliers.

> Un participant souhaite savoir s'il est prévu de maintenir, durant les travaux, une circulation piétonnière continue. Aujourd'hui, elle est assez difficile et complexe, l'on est obligé de traverser d'un trottoir à l'autre.

Priscilla PRINCE, SNCF Réseau, responsable de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du projet CDG Express et Julien LOISELAY, SNCF Réseau, responsable du pôle Territoires, précisent que la demande de maintenir la circulation sur la rue de l'Évangile a imposé un phasage des travaux par côté de la rue, avec un impact inévitable sur le trottoir et donc, la circulation piétonne.

Charlotte CRATCHLEY ajoute que la Ville de Paris s'assure d'une coordination permettant le maintien du cheminement piéton, mais qu'effectivement, il arrive que les conditions ne soient pas idéales.

David LUCAS explique que les travaux liés au projet Hébert sont ponctuels, alternativement sur les deux côtés de la voie, sans impact direct sur la circulation piétonne. En revanche, les travaux de long terme de CDG Express ont nécessité le report du cheminement piéton sur le trottoir nord, jusqu'au mois d'avril 2023.

La circulation actuelle dans le quartier

> Deux intervenantes pointent l'impact des différents travaux en cours sur le secteur, sur les transports en commun, notamment avec les travaux annoncés pour la piste cyclable de la rue de la Chapelle. En effet, la suppression des bus 60 et 35 accentue l'isolement des personnes âgées, déjà isolées, de la ZAC Évangile.

Fanny BENARD transmettra ces remarques à l'adjoint en charge des mobilités, Antoine Dupont, de telle sorte à apporter des éléments de réponse pour le prochain rendez-vous du dialogue citoyen. De plus, les sujets de mobilité sont traités en conseil de quartier. Elle invite les participants à s'y rendre pour faire remonter ces thématiques.

David LUCAS comprend que la question est de savoir à quel moment la rue de l'Évangile retrouvera un fonctionnement à double sens ou permettant le passage des bus dans les deux sens, et s'engage à apporter, pour les prochains rendez-vous, sinon une réponse précise, du moins une fourchette de temps.

> Une riveraine évoque un phénomène accidentogène au niveau du rond-point de la place Hébert, qui est un point d'entrée et desortie pour les camions acheminant les matériaux de travaux de Chapelle Charbon et où les utilisateurs de vélos et trottinettes ne respectent pas le sens giratoire. La riveraine propose d'envisager une signalétique particulière pour signaler la dangerosité et faire respecter le sens giratoire. Le caractère dissuasif d'une présence policière durant quelques jours est également demandée.

David LUCAS précise qu'il se rapprochera de l'aménageur de la ZAC Chapelle Charbon, Paris Métropole Aménagement, car d'éventuelles incidences de plans de circulations communs n'ont pas nécessairement été identifiées. Même si certains usagers ne tiendront probablement pas compte des panneaux préventifs, Espaces Ferroviaires étudiera la mise en place d'une signalétique de chantier en ce sens.

Fanny BENARD s'informerait auprès de Kévin Havet, adjoint au maire du 18^e chargé de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne, de la possibilité d'une présence renforcée de la police municipale sur la zone du rond-point, pour une période définie.

> Un riverain fait remarquer qu'aucun panneau ne signale la priorité à droite sur le rond-point de la place Hébert. Par ailleurs, le rond-point central ne permet pas à un camion semi-remorque de tourner dès lors qu'une voiture est stationnée, de manière interdite, en double file.

David LUCAS précise que seules les exceptions au Code de la route appellent une signalisation particulière ; ce qui explique qu'il n'y en ait pas sur ce rond-point. Pour ce qui est de l'interdiction de stationnement place Hébert, elle s'impose d'autant plus au regard d'un flux de camions régulier.

La circulation des camions de chantier Hébert

> Une intervenante rappelle qu'il avait été précisé, lors d'une précédente réunion, que l'entrée des camions se faisait rue de l'Évangile, la sortie rue Cugnot visant à éviter la place Hébert.

Charlotte CRATCHLEY explique que le calendrier de développement des lots générerait finalement des contraintes internes nécessitant un changement du sens de circulation au sein du chantier.

> Un riverain évoque le nouvel accès des camions rue Cugnot : cette rue est très étroite, cela obligera le chauffeur à se déporter à gauche pour tourner. Cela posera un problème de sécurité, tant du point de vue de l'empiètement sur le passage protégé des écoliers et collégiens que de celui des angles morts.

Charlotte CRATCHLEY rappelle que les engins ne sont pas et ne seront pas autorisés à circuler aux horaires d'entrée et de sortie d'écoles. La remarque est entendue et sera étudiée. Un plan de circulation des camions avec les deux accès au site sera présenté lors du prochain Comité de suivi Chantier.

> Une participante revient sur le problème de circulation. Elle s'interroge sur l'arrivée des camions sur la place Hébert, depuis la rue de la Chapelle et la rue Boucry, compte tenu des travaux d'aménagement du rond-point et de la rue de la Chapelle qui ont été annoncés pour 2023.

David LUCAS explique que les engins de chantier arrivent par la Porte de La Chapelle et ressortent par la Porte d'Aubervilliers. À l'initiative de la Ville de Paris, la nécessaire coordination avec Paris & Métropole Aménagement s'élargit à l'ensemble des travaux de Paris nord-est. Une cellule de coordination se réunira mensuellement. Au-delà de la prise en compte des Jeux Olympiques, elle s'intéressera à la requalification de la rue de la Chapelle réalisée par la Ville de Paris, qui prévoit le maintien d'une file de circulation nord-sud, nécessaire notamment à la circulation des camions de chantier. En revanche, la circulation automobile va s'avérer difficile l'année prochaine.

Charlotte CRATCHLEY fait savoir que les camions sont désormais autorisés à rentrer sur le chantier à partir de 06h30 en coupant le moteur, sans attendre l'ouverture officielle de 07h00, de façon à

stationner sans encombrer le quartier. En effet, aujourd'hui ils arrivent avant l'ouverture à 07h et constituent donc une gêne ; cela a été remonté à l'équipe. L'horaire de début du chantier reste toujours 07h. Il s'agit d'une solution transitoire ; si le problème persiste, une autre solution sera envisagée.

Le chantier du CDG X

> Une riveraine se félicite de la coordination des différents chantiers et de la tenue de ce comité. Elle note cependant que le bitumage prévu à la hauteur du 16-20 rue Cugnot, pour le chantier CDG Express, n'a pas été évoqué lors des réunions de concertation, qui ne s'attachaient alors qu'au chantier Hébert. Elle donne lecture des réponses apportées par l'agent de proximité du CDG X, Bruno Delannay, aux différentes questions posées précédemment, en termes de planning d'accès rue Cugnot, de volume journalier de véhicules empruntant cette sortie et d'amplitudes horaires.

Des inquiétudes sont exprimées sur les vibrations et un éventuel mouvement de terrain provoqué par les travaux et les passages de camions, qui pourrait impacter l'immeuble.

Enfin, les riverains s'opposent à toute restriction d'accès au parking du 14 rue Cugnot. Par ailleurs, la circulation de camions dans cette rue est dangereuse au regard des scolaires qui déambulent.

Priscilla PRINCE précise que l'entrée par la rue Cugnot a fait l'objet d'une demande d'autorisation en urgence pour répondre à un problème d'accès au chantier sur un autre site. Pour ce qui est de la stabilité de l'immeuble, elle ne sera pas compromise par les travaux, et les camions rouleront au pas.

Les entrées et sorties de camions rue Cugnot sont restreintes ; les mêmes contraintes seront imposées sur le site.

Il est noté par ailleurs qu'un accès unique au chantier semblerait préférable à une entrée/sortie.

> Un participant sollicite quelques informations sur l'avancement du chantier CDG Express. Est-ce que le projet est dans les temps ?

Priscilla PRINCE indique que la livraison rue de l'Évangile est prévue au mois d'avril 2023. Le sens unique restera probablement en place jusqu'à fin 2023, dans le cadre d'autres travaux de raccordement, comme celui du projet Hébert. Une entrée rue Cugnot sera créée mi- 2023.

Julien LOISELAY, SNCF Réseau, responsable du pôle Territoires, précise que devant CAP 18, les pieux de la trémie ont été fondés ; les compagnons vont réaliser un creusement « en taupe » sous la trémie. Ils poseront ensuite les équipements ferroviaires. Porte de la Chapelle, des charpentes ont été lancées ; le bétonnage de l'ouvrage sera réalisé d'ici la fin de l'année. Les gros travaux seront achevés à Noël, comme cela a été annoncé. Les équipements ferroviaires seront posés en 2024.

Présentation du dispositif d'accompagnement

Charlotte CRATCHLEY explique que l'instance Comité de suivi concerne un périmètre resserré autour du chantier (rue de l'Évangile et rue Cugnot), pour toucher les publics les plus impactés par celui-ci. Espaces Ferroviaires s'engage à mettre à disposition du Comité des informations claires, à recueillir les avis et remarques exprimés par les participants et à tenir compte autant que faire se peut des observations formulées.

Espace d'échanges et d'information, le Comité de suivi s'attache à rendre compte de l'avancement des travaux, de la planification des travaux à venir et des mesures prises pour réduire les nuisances.

Marianne RIBOULLET indique que le Comité de suivi jouera également un rôle de relais des besoins d'information.

Charlotte CRATCHLEY aborde ensuite le mode de fonctionnement du Comité de suivi. Il est organisé ce soir en format « ouvert » mais se fera ensuite en format « resserré ». Il conviendra de désigner un ou deux représentants par structure (amicale de locataires, conseil syndical, commerçants, établissements scolaires ou associations de quartier etc.). Les participants seront invités à faire circuler dans le quartier les informations communiquées et à remonter les remarques de leur voisinage. Ce Comité se réunira deux fois par an, voire plus selon l'actualité du chantier.

Cette instance réunira les membres suivants :

- L'aménageur Espaces Ferroviaires ;
- Les représentants de la maîtrise d'œuvre urbaine, c'est-à-dire l'agence Laq (architectes urbanistes), l'Atelier J. Osty et Associés (paysagistes), OGI (bureau d'études techniques) et Elioth (bureau d'études environnementales) ;
- Des invités ponctuels, comme les représentants de CDG Express et la mairie du 18^e ;
- Des représentants du territoire et des riverains ;
- Les différents acteurs de quartier.

Les participants qui souhaitent y participer sont invités à s'inscrire d'ores et déjà au prochain Comité de suivi, soit en renseignant le questionnaire remis par l'Agence Sennse, soit en adressant un mail à l'adresse projethebert@espacesferroviaires.fr.

La Météo des chantiers

La Météo des chantiers, anal d'information et de communication permanent destiné aux riverains, permet de suivre l'actualité du chantier, de connaître le niveau de bruit ainsi que les prévisions de nuisances. Les sites sont équipés de capteurs sonores et vibratoires, une caméra permet l'identification de la source de bruit afin de restituer l'information réelle. En outre, le planning Bruit remis par les entreprises vise à établir une prévision du bruit à dix jours, en précisant la nature des opérations en cours.

L'onglet "Informations" détaille l'actualité du chantier. Un onglet "Déclarations" permet d'accéder aux informations et de remonter des signalements de bruit, de salissures dans le quartier ou de perturbations du trafic.

Les autres outils d'information

Camille MEUNIER-SIRVEN, chargée de communication projets et chantiers, Espaces Ferroviaires, présente les autres outils d'information travaux mis en place en complément de la Météo des chantiers.

- L'adresse projethebert@espacesferroviaires.fr, pour transmettre des questions et remarques ;
- La *Lettre d'information Travaux*, communiquée régulièrement ;
- Une information en continu, sur la page "Projet Hébert" du site Espaces Ferroviaires, où se trouvent également les comptes rendus et les présentations diffusées lors des ateliers : espacesferroviaires.sncf.com/hebert

Enfin, le journal du projet paraît régulièrement (un second numéro est en cours) et le public peut échanger avec l'équipe d'Espaces Ferroviaires lors des différents moments d'échanges de dialogue citoyen.

Le prochain rendez-vous : l'atelier architectural n°1 du 14/12/22

Charlotte CRATCHLEY rappelle que l'aménageur procède actuellement à la désignation des différents opérateurs des lots immobiliers. Les ateliers architecturaux ont vocation à associer les habitants au choix architectural des bâtiments.

Il s'agit d'un cycle de trois ateliers :

- Le premier atelier présente les prescriptions qu'Espaces Ferroviaires fixe aux opérateurs et bailleurs pour développer les lots, à travers le Cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales. **Le premier atelier se déroulera le 14 décembre 2022. Il aura pour objectifs de présenter les fiches des quatre lots F-E-M-G situés le long du faisceau ferroviaire ;**
- Le deuxième atelier portera sur les esquisses réalisées par les maîtres d'œuvre. Les participants rédigeront un avis argumenté sur chaque projet. Ces avis seront remis aux membres du jury qui désignera le lauréat ;
- Le troisième atelier sera consacré à la présentation du projet lauréat, avec quelques changements mineurs qui pourraient être apportés avant le dépôt de la demande de Permis de Construire du projet.

Temps d'échanges

> Une habitante du quartier de la ZAC Évangile souhaite savoir si les propositions issues de l'atelier sur les orientations de l'offre commerciale et artisanale des rez-de-chaussée seront étudiées lors de futurs ateliers comme celui de ce soir. Est-ce que ces aspects peuvent encore évoluer ?

Charlotte CRATCHLEY indique qu'un certain nombre d'idées intéressantes ont été prises en compte dans le cadre de l'atelier de dialogue citoyen du 12 octobre 2022, notamment le projet de conciergerie. Les sujets de commerces, de phasage et de contributions relèvent des ateliers du dialogue citoyen, ouverts au public et qui continueront de se tenir pour la suite du projet.

Sur les autres aspects du projet, si la forme des bâtiments est relativement figée, un certain nombre d'éléments restent cependant à définir ; l'atelier architectural permettra notamment de formuler un avis sur les façades et les matériaux.

Le Comité de suivi Chantier a vocation, lui, à traiter des travaux (accompagnement, perturbations, avancement...).

David LUCAS ajoute que l'atelier consacré aux rez-de-chaussée a fait ressortir une demande relativement forte pour des offres non existantes à ce jour.

> Un habitant pose la question de savoir si le cahier des recommandations prévoit une anticipation des mesures prévues par le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, en cours d'élaboration.

David LUCAS explique que la phase 1 du projet Hébert a fait l'objet d'un permis d'aménager pour la dizaine de lots, dont ceux qui seront traités lors du premier atelier architectural. À la suite des concours architecturaux, les demandes de permis de construire seront déposées et instruites selon la réglementation au moment de la délivrance du permis d'aménager en 2020, c'est-à-dire selon le PLU actuellement en vigueur. Ce principe dit de "cristallisation du droit des sols" est applicable jusqu'à cinq ans suivant l'achèvement des travaux du lotissement.

Le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique imposera des règles de préservation d'espaces libres. À Paris, le nouveau PLU exigera que la partie non bâtie d'une parcelle soit en pleine terre (ni rampes de parking, ni locaux techniques etc.), favorisant ainsi la prévention contre les îlots de chaleur urbains. Concernant le projet Hébert, la réflexion ne se fait pas à l'échelle de la parcelle, mais à l'échelle de l'opération, du lotissement pour pouvoir créer de vastes espaces publics végétalisés notamment la promenade du faisceau et le jardin central. L'ambition d'Espaces Ferroviaires de réaliser des opérations exemplaires se retrouve dans ce projet. Si les futures demandes de permis de construire ne s'inscrivent pas dans le nouveau PLU bioclimatique, elles devront néanmoins respecter sa philosophie et les principes de celui-ci.

Le PLU bioclimatique porte également des exigences en matière de surfaces réservées au garage des vélos, avec la possibilité de créer un nombre de places significativement augmenté par la création de stationnements en étages pour ne pas occuper l'ensemble des rez-de-chaussée d'immeubles et laisser de l'espace pour les commerces et activités. Le stationnement en étages ne sera pas proposé pour les immeubles du projet Hébert.

> Une participante s'interroge sur l'information des gardiens, évoquant une communication du chantier CDG Express qui fut déposée dans la loge de la gardienne du 17 rue Cugnot. Il s'agit d'un bon relai d'information. Elle propose que les informations soient transmises aux gardiens, qui se chargeront ensuite de les distribuer.

Charlotte CRATCHLEY souhaite obtenir les coordonnées des gardiens à même de relayer les informations. En complément des flyers diffusés dans les boîtes aux lettres, un affichage est prévu dans les halls d'immeubles.

Lucie LAFOND, AMO Communication et concertation, précise que les affiches sont déposées chez les commerçants et au sein des structures de quartier. Lorsque le prestataire n'a pas accès aux boîtes aux lettres, il dépose les flyers dans les halls des immeubles ou les confie au gardien.

Conclusion

David LUCAS conclut la réunion et remercie les participants de leur présence ; il les invite à participer aux prochains moments d'échanges.